

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 FEVRIER 2020 -

DÉCISION N° 20 - 02 - 009

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 décembre 2019 s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Georges DRU (Vice-président)

Décision 4 : L'attribution du marché de contrôle des matériels électriques embarqués et de levage, des compresseurs d'air non respirable et des échelles aériennes du SDIS 42.

Au vu de l'analyse effectuée par les services techniques, la commission des marchés, réunie le 28 janvier 2020, a émis un avis favorable à l'attribution les 4 lots composant le présent marché comme suit :

- ✓ *Lot n° 1 : Contrôle réglementaire périodique des matériels électriques embarqués :*

DEKRA INDUSTRIAL, sis 65 rue de la Talaudière, 42000 Saint-Etienne (pour un montant annuel de 6 280, 30 €).

- ✓ *Lot n° 2 : Contrôle réglementaire périodique des matériels de levage :*

BUREAU VERITAS EXPLOITATION, sis 3201 rue Jean Rostand, 42351 La Talaudière (pour un montant annuel de 5 556, 55 €).

- ✓ Lot n° 3 : Contrôle réglementaire périodique des compresseurs d'air non respirable :

DEKRA INDUSTRIAL, sis 65 rue de la Talaudière, 42000 Saint-Etienne, (pour un montant annuel de 2 375 €).

- ✓ Lot n° 4 : Contrôle réglementaire périodique des échelles pivotantes combinées et séquentielles ainsi que des bras élévateurs articulés :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION, sis 3201 rue Jean Rostand, 42351 La Talaudière, (pour un montant annuel de 1 615 €).

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

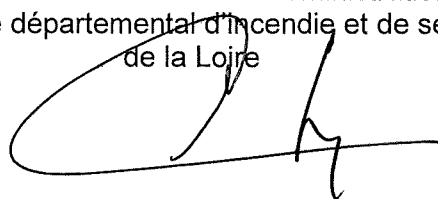
Article 1 : Suivant l'avis rendu par la commission des marchés, le bureau attribue le marché de contrôle des matériels électriques embarqués et de levage, des compresseurs d'air non respirable et des échelles aériennes du SDIS 42 comme suit :

Lot	Nom du lot	Entreprise retenue	Montant annuel
Lot n° 1	Contrôle réglementaire périodique des matériels électriques embarqués	DEKRA INDUSTRIAL sis 65 rue de la Talaudière, 42000 Saint-Etienne	6 280, 30 €
Lot n° 2	Contrôle réglementaire périodique des matériels de levage	BUREAU VERITAS EXPLOITATION sis 3201 rue Jean Rostand, 42351 La Talaudière	5 556, 55 €
Lot n° 3	Contrôle réglementaire périodique des compresseurs d'air non respirable	DEKRA INDUSTRIAL sis 65 rue de la Talaudière, 42000 Saint-Etienne	2 375 €
Lot n° 4	Contrôle réglementaire périodique des échelles pivotantes combinées et séquentielles ainsi que des bras élévateurs articulés :	BUREAU VERITAS EXPLOITATION sis 3201 rue Jean Rostand, 42351 La Talaudière	1 615 €

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER